

A NOS AMIS LECTEURS

Depuis septembre 2003, nous vous proposons un bulletin de liaison préparé par une équipe de bénévoles, amateurs passionnés comme vous d'histoire et de généalogie. C'est sans aucune prétention que nous vous livrons le fruit de nos recherches personnelles, au hasard de nos investigations, de nos lectures, de nos découvertes souvent fortuites. Il va sans dire que nous ne nous érigeons ni en historiens ni en pédagogues et que nous souhaitons seulement vous faire partager le plaisir pris à reconstituer par exemple une généalogie, à faire revivre tel ou tel personnage oublié ou méconnu ou encore vous remettre en mémoire des faits passés, des usages, des termes qui sinon sombreraient dans l'oubli.

Cela dit, nous ne sommes pas à l'abri de critiques : « *Notre bulletin* » peut paraître décousu, sans fil directeur, mais nous y mettons ce que les membres de l'Amarhisfa (ou des sympathisants) nous font parvenir et c'est peut-être cette diversité, ce mélange des tons et des sujets qui donnent à notre petite revue sa couleur propre.

L'occasion s'offre ainsi de vous solliciter : faites-nous parvenir vos propres productions touchant le passé de notre île ou de la Caraïbe, les réflexions que vous inspire par exemple telle découverte dans le domaine de la généalogie etc.

Il vous appartient de faire vivre ce bulletin, qui a pour but essentiel de rapprocher les amateurs de généalogie que nous sommes en améliorant l'information des membres et en créant un espace convivial d'échanges et de discussions.

Le Comité de rédaction



LE « MAI » DE L'AMARHISFA

Ce numéro 8 de « *Notre Bulletin* » est consacré en partie à la présentation de l'exposition des travaux de recherche de notre association tenue dans le hall de l'Hôtel du Département du 18 au 23 mai 2005.

On peut noter un enrichissement intéressant par rapport à l'exposition réalisée en juin 2004, à la Fondation Clément. En effet, on ne compte pas moins de huit nouveaux panneaux concernant le commerce triangulaire, l'initiation à la recherche généalogique. La présentation et la lisibilité des arbres généalogiques ont été améliorées. Nos travaux de dépouillement des registres d'individualité et d'identification des victimes de Saint Pierre 1902 se sont enrichis et sont de meilleure facture.

Après les discours d'ouverture prononcés par le Président du Conseil Général Claude LISE, le Président de l'Amarhisfa Alain SAINT-CYR, la Conseillère Technique Enry LONY, M. Adolphe BOIMOND nous a présenté quelques masques africains de sa collection en expliquant leur symbolique. – masques et panneaux très appréciés, qui ont rehaussé l'ambiance. Puis une projection d'un extrait de l'œuvre d'Aimé CESAIRE poète de l'universelle fraternité « Qui et quels nous sommes ? admirable question ! » a atteint la sensibilité du public.

Accompagnant le Président LISE, Enry LONY fit une visite commentée de l'exposition, à commencer par la route des esclaves, puis l'immigration indienne présentées respectivement par Guillaume DURAND, et Yves GAMESS. Ce vernissage a connu un franc succès et s'est terminé autour d'un cocktail sympathique.

Le 23 mai, à la clôture, devant une salle comble, Mme Micheline MARLIN-GODIER Docteur en histoire, faisait une conférence sur les registres d'individualité suivi d'un exposé de Mme Enry LONY sur la méthodologie, l'avancement et la finalité des travaux de dépouillement de l'association. Mme Dominique TAFFIN, directrice des Archives Départementales animait les débats.

Nous remercions vivement le président du Conseil Général et son service de communication en la personne de Mme Raphaëla BE GROS MANGIN qui nous ont fait confiance et ont largement contribué au succès de notre exposition.

DISCOURS DE CLAUDE LISE

Président du Conseil Général

Mesdames et Messieurs les Elus,
Monsieur le Président de l'AMARHISFA,
Madame la Directrice des Archives
Départementales,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord, à vous remercier d'avoir répondu à notre invitation ce soir, à l'Hôtel du Conseil Général, pour découvrir l'exposition des travaux de Recherches de l'Association AMARHISFA, (Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des Familles).

Je tiens également à féliciter Monsieur Alain Saint-Cyr, Président de l'Association ainsi que tous les membres de l'AMARHISFA, de bien vouloir porter à bout de bras ce travail de recherche sur l'histoire de la Martinique et des origines de sa population.

Je souhaite aussi vous rappeler que les Archives Départementales constituent une source de richesses qui bénéficient de conditions de conservations idéales pour toutes les archives que cet établissement peut abriter.

L'exposition que nous accueillons ce soir et ce jusqu'au 23 mai, gravite autour des thèmes de « Saint-Pierre 1902 », « Les Registres d'individualité » et « L'immigration indienne ». Elle est le fruit de nombreuses heures de travail et de recherches sur la généalogie.

Dans une société aussi métissée et pluriculturelle que la nôtre, il est important, pour chacun de nous, de connaître ses racines, de pouvoir, par exemple, retracer sa propre histoire à travers celle de ses ancêtres ou de mettre un nom aux victimes de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902.

C'est donc avec plaisir que nous accueillons cette exposition, car le Conseil Général est très attaché à la valorisation de la culture et à la recherche sur le patrimoine historique de la Martinique.

En effet, avec ses différents établissements culturels tels que les Archives Départementales, la Bibliothèque Schoelcher, le Musée Départemental d'archéologie, la Bibliothèque départementale de prêt, Le Musée de la Pagerie, Le Domaine de Fonds Saint-Jacques, le Conseil Général entend valoriser et conserver le patrimoine culturel et historique

martiniquais, permettant ainsi à la population de bénéficier de véritables informations sur cette histoire complexe qu'est la nôtre, de mieux comprendre et cerner notre passé, de consolider notre mémoire collective afin de mieux affronter notre avenir.

Je sais aussi combien cela est important pour vous, et l'exposition que nous allons découvrir ce soir est, avant tout, le fruit d'une véritable passion. Je pense que de nombreuses questions vous seront posées par un public qui, je le sais, est curieux de connaître son histoire et ses origines.

Ces rendez-vous avec notre culture et l'histoire reflètent la volonté de notre assemblée de soutenir ce type de démarche qui favorise l'échange et permet de transmettre des passions.

Ce soir, il s'agit d'une authentique rétrospective historique que je vous invite, sans plus tarder, à découvrir.

Cette exposition fera l'objet d'une conférence sur le thème « Les Registres d'individualité » le lundi 23 mai à 18h30 dans la salle Emile Maurice de l'Hôtel du Conseil Général.

Bonne soirée à tous.

DISCOURS D' A. SAINT-CYR

Président de l'AMARHISFA

Mesdames et Messieurs les membres de
l'Assemblée départementale ;
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des familles, l'AMARHISFA est née officiellement un jour de juin 2002. Elle a pour objet de « *favoriser les recherches généalogiques sur l'histoire des familles et d'œuvrer pour la sauvegarde et la diffusion de tout document concernant notre mémoire collective* ».

Mes premiers mots seront pour remercier le Président du Conseil Général et l'ensembles des services concernés pour l'accueil et l'aide qu'il nous ont très largement apportés pour réaliser cette nouvelle exposition de nos travaux.

En effet, très rapidement, à côté des travaux de recherche sur sa généalogie personnelle, il est apparu nécessaire d'entreprendre des travaux collectifs. Un **premier groupe** s'est constitué en

liaison avec la commémoration du centième anniversaire de l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Si les familles savaient qu'elles avaient un ou plusieurs disparus, on parlait toujours anonymement de 30 à 40.000 morts. Nous avons entrepris de mettre un nom sur toutes ces personnes disparues. Vous verrez comment nous avons procédé.

Le **deuxième groupe de travail** s'est intéressé aux registres d'individualité. Ce sont des registres d'état civil d'un type particulier car ils sont presque toujours en exemplaire unique au contraire de tous les autres registres d'état civil. D'autre part, 150 ans de non conscience de leur importance dans notre patrimoine culturel, associés aux aléas du climat font que leur état matériel tenait parfois du miracle. Notre action de sensibilisation auprès des municipalités et des Archives départementales a porté ses fruits puisque nous avons appris que les Archives Départementales ont entrepris de faire restaurer à Paris tous ces registres, aussi bien ceux conservés en mairie que ceux déposés aux archives. En outre cette restauration sera complétée d'ici la fin 2005 par la réalisation d'une numérisation de ces actes qui en facilitera l'accès et la consultation.

Le **troisième groupe de travail** a démarré à l'occasion de la commémoration en 2003 du 150^{ème} anniversaire de l'arrivée des premiers immigrants en provenance de l'Inde. Notre ambition était d'étudier les communes où la population d'origine indienne était la plus nombreuse (côtes nord-caraïbe et nord-atlantique), finalement nous nous sommes centrés sur la commune du Macouba pour commencer.

Nous exposons également quelques exemples de généalogies qui vont montrer le résultat auquel nous pouvons parvenir grâce aux divers documents consultables sur place. Surtout vous constaterez qu'on n'a jamais fini et qu'il reste encore beaucoup à découvrir.

Vous pourrez donc, en parcourant l'exposition, voir les premiers résultats de nos travaux. Des membres des différentes commissions de recherche seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Toutes ces réalisations n'ont été possibles que grâce à l'action de certaines personnes ou institutions qu'il convient de remercier.

D'abord le Conseil Général et plus particulièrement son Président, Claude LISE, mais aussi tous ses services qui ont mis à notre

disposition leur remarquable organisation, puis les entreprises SIGNA qui nous a réalisé les tableaux et SUNNYCOM, qui nous a aidés pour la réalisation de nos bulletins et de certains de nos travaux.

Il faut remercier également tous les bénévoles de l'AMARHISFA, en particulier un grand merci à sa cheville ouvrière, secrétaire de l'association, Madame Jeanne AMPIGNY, qui, malheureusement souffrante ne peut être des nôtres aujourd'hui, toujours accompagnée et aidée par son époux et saluer principalement Madame Enry LONY, notre conseillère scientifique pour le travail colossal qu'elle a réalisé en animant les diverses commissions d'étude et la confection des panneaux d'exposition.

Hier, quelqu'un me demandait ce que m'apportaient ces recherches, en dehors de la passion intellectuelle de savoir comment les choses se sont passées dans les familles au cours des temps passés. La première idée qui m'est venue, c'est la fierté. La fierté d'assister à la lutte de nos ancêtres pour la conquête du savoir, de l'existence juridique, la fierté d'assister à la formation d'un nouveau peuple fait du mélange intime des originaires des trois autres continents, l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

LA SINGULARITE DES NOMS DE FAMILLE INDIENS.

Sur la plantation, nos ancêtres nouveaux libres et Indiens récemment arrivés dans la colonie, se sont vu imposer une difficile cohabitation. Les différences de toute nature et peut-être une volonté occulte de maintenir la division, d'empêcher toute alliance nocive entre exploités, ont occasionné au moindre prétexte, de nombreux conflits. Lors de certaines querelles, et quelquefois pour couper court à une série d'insultes, les Indiens s'octroyaient momentanément l'avantage en jetant dans la discussion :

- Nous, nous sommes arrivés avec nos noms, mais vous, on a été obligé de vous en donner un !

Les Indiens avaient eu connaissance de l'existence des registres d'individualité instaurés lors de la grande période d'attribution des noms qui avait suivi l'abolition de l'esclavage peu de temps avant leur arrivée dans l'île, et se démarquant ainsi

de leurs voisins en prenaient avantage. Ils arrivaient, en effet, porteurs d'un anthroponyme qui devenait le nom de famille à la première déclaration à l'état civil. Sur les registres on relève en effet, tout au début de l'immigration indienne, des déclarations de décès ainsi rédigées :

- Vaity fils de Rangassamy
- Kalinga fille de Chingadou

à la grande perplexité des généalogistes qui se demandent invariablement comment peut se faire la transmission des biens, vu ce manque flagrant d'autres éléments d'identification de l'individu. En revanche, lors des premières déclarations de naissances, les lois françaises sur la filiation s'imposent immédiatement, l'anthroponyme du déclarant devient le nom de famille, et il s'y adjoint automatiquement un prénom comme il est d'usage, pour chaque individu, en territoire français.

- Maletchmy Alice, fille de Maletchmy
- Sankata Jean, fils de Sankata

Le nom que porte l'Indien lui est propre, choisi par ses parents, en fonction de différents critères, tels la dévotion à un dieu, l'astrologie, la pratique idéale d'une vertu, d'une valeur morale, d'un métier, d'un lieu sacré. Ce nom, à l'origine, a pour fonction de protéger l'individu pendant toute sa vie. Il est souvent fait de l'adjonction de plusieurs mots, pour renforcer le vœu des parents : ainsi, une des terminaisons les plus courantes « sammy », qui veut dire disciple, associée à d'autres mots, forme une infinité de nouveaux patronymes, Appassammy Ayassamy Coupoussamy, Moutoussamy, Nounoussamy, Kandassamy, Rangassamy, etc.

Cette signification est encore prise au pied de la lettre par les Indiens modernes imprégnés de leur culture, de passage dans notre île, et qui au départ, ne se doutent pas que ce patronyme est vide de sens pour les descendants métissés issus de l'immigration indienne. Récemment un swami (swammy), (moine indien) de passage dans notre île, a lu dans le quotidien local qu'un homme du nom de Ramassamy vivait sous une des piles de support d'un pont sur l'autoroute. En lisant ce nom et lui donnant sa réelle signification, celle de disciple de Rama, car automatiquement il traduisait « swammy », il s'est senti pris de compassion pour la

détresse supposée de cet homme. Il a demandé de manière pressante à être conduit près de lui, et là, lui a dit qu'il devait respecter le nom qu'il portait et qui lui donnait des devoirs, à savoir celui d'un disciple de Rama, et il a tenté de trouver les arguments pour le toucher et le faire revenir à une vie plus conforme à ce que laissait supposer ce nom qu'il portait.

Ces noms de famille caractéristiques par leur sonorité, signalent l'origine indienne proche ou lointaine des porteurs ; la transcription phonétique des noms d'un alphabet différent et souvent traduit de l'anglais donne vite lieu à des orthographes différentes et fantaisistes, qui deviennent la norme et qui se figent rapidement pour désigner et singulariser telle ou telle famille. Ces noms font maintenant partie du patrimoine martiniquais et sont venus colorer la liste des noms de famille usités en Martinique. Ces anthroponymes reprenant les noms de dieux ou de déesses du panthéon indien, de lieux de pèlerinage célèbres, de vertus se retrouvent assez fréquemment dans un convoi regroupant des individus en provenance d'un même lieu, et par ce fait un certain nombre d'individus portent le même prénom, ce qui explique, à l'évidence, l'homonymie de nombreuses familles. Maintenant que les recherches généalogiques sont devenues pratique courante, il arrive souvent que l'on puisse prouver qu'au départ les ancêtres venus de l'Inde, dans les mêmes conditions de dénuement, sont des individus différents en comparant les indices individuels irréfutables tels la date d'arrivée dans la colonie, la date du décès.

En Martinique, avant et tout de suite après la seconde guerre, les communications entre les différentes communes et entre les habitations n'étaient ni faciles ni courantes. Bien des années plus tard, le brassage entre les personnes a pu se faire en toute facilité, et lorsque des individus portant le même patronyme se retrouvaient, en toute bonne foi, ils pensaient être parents, confondant le sentiment fraternel d'appartenance à la race indienne, seul ciment visible, avec une parenté lointaine. En Guadeloupe et en Martinique, il se trouve par exemple de nombreux Minatchy, portant le nom de cette déesse vénérée dans le Tamil Nadu, et des familles des deux îles, en toute bonne foi se sont recherchées et finalement se sont servies de ce prétexte pour renforcer des sympathies

et souder des amitiés, tout en ayant fait le point sur leur parenté mythique.

Cette attribution personnelle d'un anthroponyme perdue dans l'Inde moderne, ainsi que le prouve cette anecdote récente, concernant Nirmala, une jeune métisse indienne dont le père militaire de carrière, a été en garnison en Guadeloupe il y a un peu plus de trente ans, et où il a rencontré sa femme. Elle a donc le même métissage indien que beaucoup d'entre nous issus de l'immigration, mais bien que son apport indien soit plus récent, il n'a été ni valorisé, ni vivifié. Quand le couple parental s'installe en Guadeloupe, le père au contraire de la mère, se sent de plus en plus étranger et mal à l'aise, mais il ne veut pas que ses enfants deviennent étrangers à leur milieu de vie, et accepte qu'ils soient élevés dans la religion catholique. Lui reste hindou, mais ne pratique aucun rituel religieux, ne parle jamais de ses parents ou de sa vie en Inde. Lors de la naissance des enfants en Guadeloupe son nom Devasenaradjounayagar, devient automatiquement leur patronyme.

Nirmala a l'occasion de connaître sa famille indienne lors d'un voyage, et d'aborder en même temps la complexité des noms des individus : le grand-père s'appelait Varadadjalounayagar, les oncles portent chacun un nom différent : Selvaradjou était dermatologue à Pondichéry, Djeraman professeur de maths, le troisième Sivasubramanian enseignait les arts plastiques en France. Il y a eu des sœurs, mais comme elles étaient installées ailleurs avec leurs maris, Nirmala n'a rien pu savoir d'elles, même pas leur prénom.

Cette famille aisée et traditionnelle avait fait appel à un astrologue pour composer et attribuer un nom à chacun des enfants. Comme nous, Nirmala n'y comprenait pas grand' chose... et a appris qu'il ne s'agissait pas de leurs prénoms, que chacun reçoit un nom complètement différent de celui du père ou des frères, choisi par l'astrologue et qui a une signification profonde... Elle remarque une similitude de terminaison avec le nom de son grand-père mais il ne s'agit que d'un hasard, pas d'un radical commun... Aucun de ses cousins ne porte le même nom. Chaque individu possède un nom qui lui est personnel, et son père lui a transmis le sien, selon les lois françaises.

Il semble toutefois, qu'il a existé (à l'état civil ?) deux majuscules accompagnant le nom, dont l'une identifierait le village. Ces indications ne

sont pas reprises de manière courante et tombent ou sont tombées en désuétude... Mouragayen et Sangaravélou, chercheurs indiens contemporains de grand renom, ne sont connus au départ qu'avec ces noms ; pour se faciliter la vie en France, quelquefois ils ajoutent un prénom indien ou autre pour se conformer à d'autres usages. Ainsi Appassammy Mourougayen ne tranche pas quand on dit Monsieur Mourougayen ou Monsieur Appassammy, et quand on lui demande « Mais votre nom de famille ? », il dit pour ne pas détourner l'intérêt dans une discussion trop longue: « L'un ou l'autre ! » Les employés de l'état civil du XIXe siècle, en suivant la coutume française comme il se devait, ont perpétué le nom de l'ancêtre venu de son Inde natale, pour fonder avec le métissage inévitable, de nouvelles générations. Il est extraordinaire de penser qu'un seul individu, aux prises avec les difficultés inouïes d'une survie aussi aléatoire au début de l'immigration, ait pu fonder en l'espace de cent cinquante ans des lignées aussi importantes que celles que nous connaissons à la Martinique.

Liliane MANGATAL

L'ARRET DE L'IMMIGRATION INDIENNE A LA MARTINIQUE

Jules Monnerot, dans le numéro 25 de la *Revue de la Martinique* reproduit le compte rendu de la séance du Conseil général en date du 17 décembre 1884 relative à la question de l'immigration indienne. Cette séance était présidée par Eugène Agricole. Nous avons relevé pour vous un extrait de l'intervention du représentant de l'administration.

« La statistique que j'ai sous les yeux établit que de 1853 à ce jour on a introduit à la Martinique

- 25509 Indiens par 55 convois
- qu'il est né 3966 enfants des unions de ces immigrants soit en totalité 29475 immigrants
- qu'il est décédé 11944
- qu'on a rapatrié 4260 par 16 convois
- qu'il existe donc encore dans la colonie 13271 immigrants.

Sur ce nombre, 5079 sont actuellement engagés sur diverses propriétés et 8192 libérés

travaillent où ils peuvent et comme ils peuvent. Ces libérés sont là, vous menaçant sans cesse de demandes de rapatriement auxquelles vous ne pouvez vous soustraire ; vous rappelant sans cesse que vous avez de ce chef au moins deux millions et demi à dépenser pour les restituer à leur pays natal, sans compter ce que l'entretien et l'hospitalisation des non-valeurs, des infirmes, des malades vous coûtent. Je ne parle pas des dépenses de la prison.

N'est-il pas temps de renoncer à une immigration qui impose des charges aussi écrasantes à la colonie ?

Voulez-vous savoir maintenant comment se répartissent les 5079 engagés ? Ce n'est pas un détail sans intérêt :

L'arrondissement du sud en emploi 1303			
	Fort de France en compte		78
Le Lamentin	517	Saint-Esprit	32
François	168	Ducos	159
Rivière-salée	101	Diamant	8
Trois-Ilets	116	Anses d'Arlet	39
Sainte-Luce	27	Marin	19
Sainte-Anne	30	Rivière-Pilote	9
	Vauclin		pas un
Total		1303	

L'arrondissement du Nord en compte 3776 qui sont affectés, dans les proportions suivantes aux diverses communes :

Saint-Pierre	644	Carbet	238
Prêcheur	164	Case-Pilote	59
Basse-Pointe	525	Macouba	327
Marigot / Grand'Anse	514	Trinité	521
Sainte-Marie	416	Gros-Morne	446
		Robert	322
Total		3776	

Voilà le bilan de l'immigration indienne dans la colonie. Il est significatif et c'est pour ce motif que, devant votre vote, l'administration n'a pas jugé utile de demander des crédits pour cette coûteuse institution. »

L'assemblée, par 18 voix contre 7 adopte la proposition suivante :

- Considérant que le travail libre doit exister dans un pays libre, que l'organisation administrative du travail connue sous le nom d'immigration est une violation de ce principe

- Que la concurrence n'est légitime qu'autant qu'elle est une conséquence de la liberté, mais qu'en aucun cas un gouvernement issu du peuple ne peut par des moyens artificiels, créer contre ce peuple une

concurrence étrangère et faire payer cette concurrence par ceux contre qui elle est dirigée

Le Conseil décide :

- A l'avenir aucun recrutement de travailleurs étrangers ne pourra être fait aux frais ni par l'intermédiaire de la colonie.

- Le travail réglementé est aboli. L'administration est priée de mettre la législation locale en harmonie avec ce principe de droit commun et de se conformer aux prescriptions de l'article 23 de la convention du 1^o juillet 1861.

- Aucun contrat passé sous le régime actuel ne sera renouvelé. La prime de réengagement est en conséquence supprimée.

PCC Georges ALIKER

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION « RECHERCHES ET DEPOUILLEMENTS »

Nous poursuivons notre article paru dans le bulletin précédant sur l'avancement des travaux des commissions recherches. Avec la présentation de notre première commission « Saint-Pierre » (nous évoquions la dernière fois les dépouillements des jugements déclaratifs de décès), nous présentons cette fois les dépouillements des tables annuelles de Saint-Pierre.

Mission : « Saint-Pierre » (suite)

Objectif : Identifier le maximum des personnes et familles mortes lors des éruptions de 1902

Pour compléter notre enquête précédente d'un nombre significatif de victimes dont le décès n'aurait pas officiellement été signalé, nous avons décidé de prendre en compte les tables annuelles de Saint-Pierre. Dans ces documents d'état civil, se trouvent en effet toutes les personnes enregistrées avant l'éruption de la Montagne Pelée. Exception faite de celles qui étaient prédécédées et de celles qui auraient quitté la ville nous pouvons supposer que la majorité des personnes inscrites sur ces tables étaient présentes le jour de la catastrophe.

Pour réaliser ce travail colossal, nous avons réparti nos dépouillements en deux groupes :

- A la Martinique, nous avons eu en charge les tables annuelles allant de 1872 à 1873 et de 1884 à 1899. Y

ont participé : Mesdames Maguy **BAUDIN**, Joséphe **CHARLERY-ADELE**, Claire **HIPPOLYTE**, Dany **LABBÉ**, Marie-Louise **LABRANCHE**, Christiane **PELTRA**, Danielle **TRAVERSON** et Messieurs Louis-André **BIENSEANT**, Nestor **JEAN-BAPTISTE**, Alain **SAINT-CYR**, Yves **TIRNAN**.

-A Aix-en-Provence Chantal **COSNAY**, généalogiste professionnelle s'est occupée des années de 1874 à 1883. L'ensemble, réparti au total sur 27 années, représente plus de 50.000 inscriptions. Précisons que les registres dont il s'agit ne sont pas des originaux. Ces derniers ayant été détruits à Saint-Pierre, ils ont été reconstitués à partir des fonds conservés au Dépôt publics des papiers des colonies (il y manque les signatures des déclarants et il peut y avoir des erreurs).

Sur place, nous avons travaillé sur des registres qui, selon l'importance, pouvaient être trimestriels, semestriels ou annuels. Au Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence), les registres sont microfilmés. Les actes ne sont pas classés par année –ou période d'année – dans l'ordre alphabétique mais par décennie et dans l'ordre alphabétique. Notre correspondante a donc pris, lettre après lettre, l'ensemble des informations contenues dans ces tables.

A la Martinique, un formulaire spécifique a été préparé par nos soins pour récolter les informations ci-après : Année du registre - Période - Numéro de l'acte - Nom et prénoms des individus - Type de l'acte (naissance, reconnaissance, mariage, décès).

L'identité des personnes et des familles étant le fondement de notre base de données, nous y avons apporté une attention toute particulière. Tout en respectant la transcription « originale », nous avons dû opérer quelques ajustements.

- Variation, altération (?) : DUPOND, DUPONS, DUPON, DU PON, DU PONT etc. sans compter que le patronyme inscrit dans la table annuelle n'est pas toujours celui dans l'acte correspondant. Les multiples versions ont été mises entre parenthèses.

- Inscription des noms à particule (de, du, de la, le, la, l', d'...) exemples : *DURAND DE LA VILLEGEGU DU FRENAY Marie Flore* enregistré tantôt à la lettre « D », « V » ou « F » par l'officier de l'état civil. De manière systématique, ces noms à particule se trouveront tous répertoriés à la première

lettre du premier nom et non à la première lettre de la particule.

- les patronymes « prénoms » : l'écriture en majuscule pour distinguer le nom du prénom n'a pas toujours été respectée. Pour éviter toute confusion, il a fallu recourir, en plus, à la lecture de l'acte lui-même et noter les précisions éventuelles.

- inscription des veuves : Elles sont souvent identifiées sous le nom de leur dernier époux ; nous avons choisi de les enregistrer systématiquement à leur nom de jeune fille.

- inscription des reconnaissances : Exemple : *YOUYOU en faveur de sa fille naturelle demoiselle COLOGNE Fernande Camille Françoise*. Enregistrement aux deux noms de famille.

- inscription des mariages : quand cela n'avait pas été fait, nous avons opté pour une inscription **et** au nom de l'époux **et** au nom de jeune fille de l'épouse.

Notre groupe a terminé le dépouillement des 17 années. Monsieur Alain **SAINT-CYR**, notre Président, termine la transcription. Je suis chargée pour ma part de coordonner les équipes et vérifier la cohérence des renseignements recueillis.

Un aperçu de ce travail a été donné lors de notre dernière exposition au Conseil Général à Fort-de-France. Le dépôt de l'ensemble de ces dépouillements, par ordre alphabétique sur l'ensemble des années concernées, est prévu (cette année si tout va bien), dans un premier temps, aux Archives Départementales de la Martinique.

Enry LONY

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

(réponses aux questions du bulletin n° 7)

- contenance d'un demi-pot : 1 litre
- d'une chopine : ½ litre
- d'une roquille : 1/8° de litre
- d'une musse : 1/25° de litre
- d'un pot : 2 litres
- Le quartier « Montagne d'Irlande » se trouve entre Saint-Pierre et le Prêcheur. Un panneau indique le lieu. L'ouvrage *Personnes et familles à la Martinique au XVII° siècle* de Jean Petitjean-Roget et Eugène Bruneau-Latouche mentionne à la p. 73 : « Montagne d'Irlande : Rolles des

habitants qui sont dans la Compagnie de M. Levassor en 1664.»

- Le quartier Morne-Rouge se trouvait à l'extrémité de la piste de l'aérodrome du côté de la mer. La poterie Duchaxel (prononcez « Duchazel » qui fabriquait des tuiles et des briques était située au lieu-dit « Le Morne-Rouge » à l'entrée de la pointe Duchaxel.
- Les huit communes créées après 1848 sont :

Sainte-Luce –	1848
Trois Ilets	1849
Le Diamant –	1862
Schoelcher : Saint-Joseph	1888
Fond Saint-Denis Grand-Rivière	id.
Morne-Rouge –	1889
Marigot Ajoupa-Bouillon	id.
Morne-Vert	1949
Bellefontaine	1950
- Communes créées entre 1837 et mai 1848 :
 - Basse-Pointe qui comprenait Ajoupa-Bouillon, Macouba et Grand-Rivière
 - Macouba en 1845 qui comprend Grand-Rivière
 - Lorrain qui comprend Marigot
 - Saint-Pierre qui comprenait Morne-Rouge et Fond Saint-Denis
 - Case-Pilote qui comprenait Bellefontaine et une partie de Schoelcher
 - Lamentin qui comprenait Saint-Joseph (Rivière Blanche)
 - Les Trois bourgs : Grand bourg – Petit bourg – Trois Ilets
 - La commune du sud : Anses d'Arlet – Diamant – Sainte-Luce
 - Ducos – Robert – Saint-Esprit – Vauclin – Marin – Sainte-Anne – François – Sainte-Marie – Gros-Morne – Fort de France.
- L'actuel lycée Schoelcher a été inauguré en 1937.
- La place Volny se trouve à Fort de France à l'emplacement du centre commercial actuellement en construction.
- Bisette (1795-1858), Fabien (1794 - ?), Volny (1793 - ?) hommes de couleur libres accusés d'avoir rédigé et diffusé la brochure intitulée *De la situation des hommes de couleur libres aux Antilles françaises*. Ils furent condamnés à la marque et aux galères en 1824. En cassation, Me Isambert

obtint l'annulation de l'arrêt précité et ils furent renvoyés devant la cour de la Guadeloupe (1827). Volny et Fabien furent acquittés et Bisette condamné au bannissement pour dix ans en France.

- Fabien était le grand-père d'Ernest Deproge.
- La place Fabien : construite par des forçats militaires pour le salaire minable de quatre pièces de monnaie appelées « noirs », cette place située face à l'ancienne gendarmerie de Fort de France, porta longtemps le nom de « Place des quatre noirs ». Elle fut dénommée place Fabien en 1910. En 1925 le buste d'Ernest Deproge fut érigé au beau milieu de la place.

Georges ALIKER

PORTER LE NOM D'UN BLANC CREOLE : LA LOI, L'USAGE, LE FANTASME

Parmi les personnes se réclamant d'une ascendance békée, à tort ou à raison, parfois en s'étant inventé une histoire familiale presque mythologique, souvent sans avoir été faire la « fourmi » dans les sources d'archives que nos membres connaissent bien, il y a des cas tout de même passionnants par leur destinée.

Aux époques qui nous intéressent (XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècles), on voit se multiplier les textes de lois dont les deux préoccupations principales sont d'une part de limiter le nombre des affranchissements, et d'autre part, mais cela est concomitant, de proscrire la possibilité de transmission du nom d'un blanc à un affranchi (ordonnances et arrêts des 24/10/1713, 15/6/1736, 1/9/1761, 5/2/1768, 6/1/1773, 4/3/1774, 31/8/1778, 3/11/1800, 15/3/1803). Pour ceux qui veulent en savoir plus, direction le Code de la Martinique, aux Archives Départementales !

Le fait même que les prescriptions en la matière doivent être sans cesse rappelées, montre à l'évidence qu'elles furent loin d'être appliquées dans leur plus grande rigueur. Cette barrière ne sera donc jamais étanche, d'autant plus que le système anthroponymique en vigueur parmi les blancs est souvent le même parmi la population de couleur

(par exemples de nombreux prénoms sont usités tant parmi les noirs que les blancs), que la population affranchie de longue date continue à utiliser les noms hérités de ses maîtres depuis le XVII^{ème} siècle (cf. *Personnes et familles...* de J. PETITJEAN-ROGET), et que de multiples détournements des lois sont utilisés en matière anthroponymique, en particulier les anagrammes du nom du maître.

Le côté extrêmement tortueux de cette question de permission de porter un nom, surtout s'il ressemble, ou si c'est celui d'un blanc est bien montré dans le cas suivant, extrait du dossier 914 du carton 102 (C.A.O.M. FM/SG/MAR*102/914). L'usage, entériné dans les actes d'état civil en Martinique, dont une copie était pourtant destinée à être envoyée en métropole, a là encore force de loi, en dépit des ordonnances, quand les familles sont aussi complexes que le sont les familles métissées martiniquaises !

C'est ce qui ressort d'un échange de correspondance entre l'officier d'état civil de St-Pierre Théodore VAUTOR DES ROZEAUX et le Procureur du Roi en 1834, concernant la régularisation patronymique du sieur Michel LITTAIS, dont cet officier conteste, ici sans succès, la légalité. Faisons observer tout de suite que ce nom est très proche, pour ne pas dire plus, de celui de la famille blanche LITTÉE, notoirement connue à Ste-Marie. Ce sieur Michel, dit LITTAIS, libre de couleur, marchand à St-Pierre, est né esclave en 1774 et a été affranchi en 1783 ; il a fait baptiser sous ce nom sa fille Marie Elizabeth, métive, le 2/3/1806. Or nous constatons que le parrain n'est autre que ... Jean-Baptiste LITTÉE-AMELIN, habitant à Ste-Marie ! Donc, même si l'utilisation du nom est administrativement une usurpation (le sieur Michel n'étant pas né libre), il semble que l'usage oral, l'apposition du nom sur les actes (du mariage de Michel, de la naissance de sa fille), et surtout la bienveillance de LITTÉE « obligent » en quelque sorte l'administration à entériner la chose, au grand dam d'un autre « béké », notre officier d'état civil, qui lui fait partie de ceux qui ont rajouté en leur temps des noms « de noblesse » à leurs noms « simples » initiaux, et qui refusent à ce moment

cette même opération à la classe des libres de couleur¹.

Le sieur Michel était né esclave comme nous l'avons dit plus haut, et son acte de naissance se trouvait bien dans le registre des esclaves et non dans celui des libres. En effet, l'argumentation développée par VAUTOR DES ROZEAUX tourne en l'occurrence autour de la nuance « *homme de couleur né libre le 10 janvier 1774* », alors qu'aurait dû être porté « *homme de couleur libre, né le 10 janvier 1774* » !

Le cas suivant est beaucoup plus mystérieux quant au devenir anthroponymique des intéressés :

Actes d'état civil du Lamentin 1814-1838,
A.D.M. 5 Mi 195 et 196

*Procès-verbal d'un enfant trouvé par Monsieur
LEVASSOR DE LATOUCHE*

« *L'an 1819 le 3 du mois d'avril à 11 heures du matin, par devant nous Antoine Laï curé de la paroisse Saint Laurent du Lamentin île Martinique faisant fonction d'officier de l'état civil, est comparu Monsieur Louis Claude Marie Calixte Levassor de Latouche, âgé de 31 ans habitant propriétaire domicilié de cette paroisse, qui nous a déclaré que le 6 du mois de mars dernier, à 5 h du matin, étant en compagnie de Mr Jean-Baptiste Lestournade âgé de 27 ans et de Mr Pierre Amourousmeau âgé de 19 ans, tous deux économes, demeurant chez le dit Monsieur déclarant, il a trouvé devant la porte de la case de sa mulâtresse Lucinde un enfant tel qu'il nous le présente, dans une petite caisse de sapin [sapin ?] blanc couverte d'une peau de mouton blanche auprès de la dite caisse un panier caraïbe contenant 6 rechanges de linge d'enfant, nous avons reconnu que l'enfant était du sexe féminin, qu'il paraissait alors âgé d'un jour, nous lui avons donné les noms d'Antoinette Victoire, et avons ordonné qu'il serait porté de suite avec copie du présent acte procès verbal inscrit par nous sur les registres des actes de l'état civil, à Mr Le Procureur du Roy soit en la ville de Fort Royal afin qu'il puisse être placé aussi de suite dans tel hospice qu'il désignera. [Ces 52 mots sont mentionnés dans la marge « rayés nuls » et remplacés par la mention suivante] : *Laquelle Antoinette Victoire, Monsieur Levassor de Latouche poussé par motif d'humanité a déclaré vouloir garder chez lui et faire soigner* ».*

S'agit-il de son propre enfant, ou pense t-il qu'il peut s'agir de son enfant, ce qui expliquerait ce geste d'humanité subite lorsqu'il s'aperçoit dans

¹ Encore qu'ici DES ROZEAUX soit plutôt un nom de branche et que le nom LITTÉE, ou LITTAIS, n'ait rien d'un nom de noblesse, mais sur le fond notre observation reste vraie.

l'acte de ce qu'il va advenir de celui-ci, ou bien alors d'un enfant que la personne aurait déposé là car n'ayant pas les moyens de l'élever ? Nous penchons pour la première hypothèse, qui permettrait à Monsieur LEVASSOR DE LATOUCHE de « sauver la face », en ne déclarant pas officiellement un enfant métis, tout en lui permettant d'élever cet enfant dans sa maison, d'où la rectification apportée à l'acte.

Le 18 juillet 1822, un autre enfant, dont on précise cette fois-ci, dans la marge de l'acte, qu'il est blanc, est encore trouvé par ce même sieur LEVASSOR DE LATOUCHE, sur son habitation caféière, toujours à cinq heures du matin, cette fois-ci en compagnie de son économe M. Pacifique de Berge. L'enfant, de sexe masculin, est prénommé François.

La même « mésaventure » arriva au baron de SEAILLES, qui trouva dans sa maison « *dans un vieux panier caraïbe* », étant seul et à une heure du matin, un enfant de sexe féminin en 1813, et un autre en 1817. (Déclarations faites en 1834).

Ainsi, certaines personnes peuvent se réclamer d'une ascendance blanche créole, en n'ayant d'autre élément qu'une tradition orale, alors que la filiation biologique réelle est peut-être moins évidente, au vu des cas évoqués ci-dessus.

A nos Sherlock Holmes de PAMARHISFA de retrouver la destinée d'Antoinette Victoire et de François ! Ont-ils fini par porter le nom LEVASSOR DE LATOUCHE (ou une anagramme) ? Sinon, sous quels noms peut-on retrouver leurs actes de mariage éventuel ou de décès ? Ont-ils fait partie de la domesticité du sieur LEVASSOR DE LATOUCHE ?

Peut-être même que certains de nos lecteurs descendent-ils de ces deux enfants ...

Guillaume DURAND

UN « TSUNAMI » EN 1755

Lorsque vient à se produire un phénomène rare, spectaculaire, calamiteux de surcroît, chacun s'émeut de cette chose aberrante, inouïe, du jamais vu ! Ainsi fut-il lors du tsunami de décembre 2004 qui ravagea l'Asie du sud-est, anéantissant hommes et biens, préfigurant en quelque sorte une fin du monde. Mais pensons-nous que si, au lieu de

quelques années, nous vivions quelques siècles, nous aurions connu ou connaîtrions des soubresauts étonnants dans la vie multimillénaire de la planète ? Il suffit pour en juger de relire dans le *Journal d'un vieil habitant de Sainte-Marie*¹⁾ la description d'un raz-de-marée extraordinaire survenu le 1^o novembre 1755.

« Novembre 1^o

-Phénomène arrivé à la Trinité à deux heures après-midi. La mer sans grande agitation, et par la seule crue de ses eaux, était montée sur la côte en peu de temps à deux pieds au-dessus des hautes marées. On commençait à y faire quelque légère attention, quand tout d'un coup elle se mit à fuir vers le large avec une telle rapidité qu'en quatre minutes, la moitié de l'espace qui se trouve entre les bateaux, quand ils sont mouillés et le rivage, fut à sec ; c'est à dire environ deux cents pas ; les gens raisonnables virent cette nouveauté avec une sorte d'effroi : quelques nègres attirés par ce spectacle, se mirent à courir imprudemment dans le lit resté à sec, pour y prendre les poissons qui y étaient échoués, sans faire réflexion que la mer qui s'était retirée si vite reviendrait sans doute avec la même vitesse et ne leur laisserait pas le temps de se sauver. Quelques instants après, elle revint en effet, mais les nègres se sauvèrent à l'exception de deux ou trois qui auraient péri sans le secours d'un canot qui fut les prendre ; la mer avait mis à descendre et à monter un quart d'heure en tout, après quoi elle commença le même train, elle avait monté la première fois sur les quais, jusqu'à entrer un peu dans les maisons, toute la rue ayant été inondée ; la seconde fois elle descendit d'environ un demi pied de moins et remonta avec pareille diminution. La mer descendit encore et monta de nouveau pour la troisième fois : c'était une chose curieuse de la voir se décharger dans la rivière l'Épinette au-dessus de laquelle elle paraissait extrêmement élevée, en moins de rien, tout le fond qui est derrière le bourg fut submergé ; la mer a monté de deux pieds plus que la première fois, et pour peu qu'elle eut encore augmenté, elle aurait emporté tout le bourg. Cette troisième fois, elle enfonça les portes des maisons quoique bien retenues en dedans ; les cafés qui s'y trouvèrent furent perdus et quelques personnes ont failli y être submergées ; la mer a continué ainsi le même train jusqu'à six heures du soir, mais en diminuant après la troisième reprise, et mettant environ un quart d'heure à monter et à descendre ; cet événement a été un peu sensible au Galion et point du tout au Robert ni à Sainte-Marie, quoique la Trinité ne soit éloignée de Sainte-Marie et du Galion que d'une lieue, et de quatre du Robert. La mer a monté à plus de douze pieds au-dessus des plus hautes marées ; ce qui est encore étonnant, c'est que dans la rivière du Lamentin et dans celle du Fort-Royal, dont les embouchures sont dans la partie

de l'île opposée à la Trinité, la mer a monté environ trois pieds de plus qu'à l'ordinaire, et que ce phénomène ne s'est point fait apercevoir sur tout le reste de la côte. »

Rien de commun dira-ton, entre le tsunami apocalyptique de l'Asie du sud-est et ce raz-de-marée au cours duquel on voit la mer se mouvoir dans une liberté entière et dans sa puissance effrayante certes, mais non dévastatrice : les quelques nègres téméraires tentés par une pêche miraculeuse ont échappé à la mort ; ceux qui se trouvaient dans les maisons envahies par la mer aussi ; les cafés ont été perdus, il est vrai. Rien de commun donc si on s'en tient au spectacle du raz-de-marée tel que décrit par notre vieil habitant ; mais si, allant au-delà, on en cherche les causes, on mesure toute l'ampleur du phénomène : Comme le tsunami de décembre 2004, conséquence du tremblement de terre de Sumatra, ce raz-de-marée est la conséquence du tremblement de terre qui sévit au Portugal et détruisit Lisbonne le 1^{er} novembre 1755, un tremblement de terre qui passionna les savants et les philosophes de l'époque et qui inspira à Voltaire son *Poème sur le désastre de Lisbonne* ; poème dans lequel il déplore l'humaine misère faite d'ignorance, de souffrance et de mort et élève une nouvelle protestation contre l'optimisme de Leibnitz selon lequel « tout est bien ». Fallait-il que périssent 60000 personnes à Lisbonne pour que le monde fût plus heureux ?

Notre propos n'est pas de nous engager à la suite de Voltaire dans un débat métaphysique sur la Providence ; nous nous contenterons de considérer combien du haut de notre petitesse et au travers de nos perceptions finies nous apprécions mal dans leur fréquence et dans leur grandeur les ébranlements naturels de la terre : le tremblement de terre de Lisbonne ne remonte qu'à 250 ans, il était lointain et notre vieil habitant ne pouvait en saisir les effets ni dans leur détail ni dans leur ensemble ; il ne pouvait se douter que le raz-de-marée s'était propagé d'un bord de l'Atlantique à l'autre.

Le tremblement de terre de Sumatra était tout aussi lointain, géographiquement parlant, mais la télévision nous l'a fait proche, présent, palpable et chacun a vécu dans la stupeur la tragédie de toute l'Asie du sud-est. L'un et l'autre cataclysme dans leur ampleur ne peuvent manquer d'interpeller les habitants de la zone caraïbe si fertile en volcans, si sujette aux séismes.

Jeanne ACHY

- 1) dans notre bulletin n° 2 de décembre 2003, cet ouvrage réédité en 2003 par les soins de M.P.Cottrell a fait l'objet d'une note de lecture.

MASQUES D'AFRIQUE

Nous refermons ce numéro avec quelques masques de la collection de M. A.Boimond, présentés au Conseil Général dans le cadre de notre exposition :

Roi et Reine SONGHAI du XVII^e siècle.

Noter les scarifications caractéristiques du peuple noble de guerriers

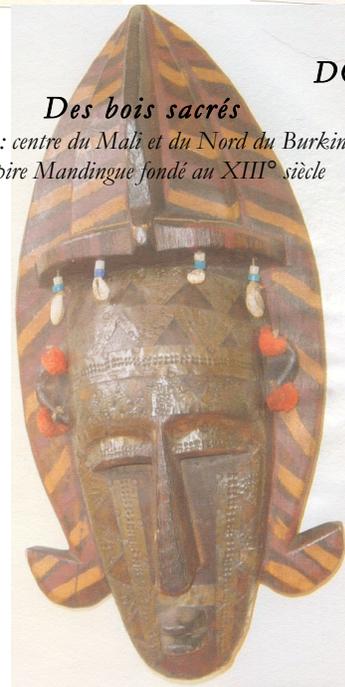


MASQUE

DOGON

Des bois sacrés

*Origine : centre du Mali et du Nord du Burkina
Empire Mandingue fondé au XIII^e siècle*



EXPOSITIONS

A l'Ecomusée de l'Anse Figuière se tient une fort intéressante exposition intitulée « *Personnages-clés de l'histoire de Rivière-Pilote, 1619-1949* »
Au musée d'histoire et d'ethnographie de Fort de France se poursuit l'exposition consacrée aux « *Représentations cartographiques de la Martinique 1508-1848.* »

